



# Commune de Monéteau

COMPTE RENDU DE LA REUNION  
29 avril 2002

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Monéteau, le 29 avril 2002, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Michel IMBERT, Maire délégué.

Mme Nelly RIMBERT, MM Bernard PONTHEU, Christian MOREL, Jean-Marie DUGNY, Patrick PICARD, Jacky JOANNIS, Adjoints.

Mmes et MM. Yvette SALA, Annie DAMMAN, Henri SILVAN, Josette BOUROTTE, Marie LEGENDRE, Daniel CRENÉ, Annie PETIT, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Sylviane SAMOUR, Gilles CARRÉ, Elizabeth ALIGON, Pascale AMIOT, Martine BLANVILLAIN, Isabelle MAOUNY, Melle Valérie DUGNY, Mme Annie POITOU, conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Pierre DUPAS

Secrétaire de séance : Melle Valérie DUGNY

-----

Une minute de silence est observé à la mémoire des conseillers municipaux de Nanterre abattus dans l'exercice de leur fonction.

## **APPROBATION DE LA MODIFICATION DU POS**

Aucune observation n'a été enregistrée lors de l'enquête publique du 11 février au 13 mars 2002, relative à la modification du Plan d'Occupation des Sols – le projet de modification est donc approuvé.

## **BATIMENTS**

- **Église St Cyr** : 3 lots ont été déclarés infructueux, lors de l'Appel d'Offre Ouvert, une procédure négociée a été lancée

▪ le résultat de la consultation donne des offres supérieures à l'estimation pour les lots 2 – chauffage gaz, lot 5 - peinture et pas de proposition pour le lot 4 – menuiserie. L'architecte a été chargé de poursuivre les négociations.

Le résultat des négociations donne :

Lot 2 – chauffage gaz : ABM pour	24 378,07 €TTC
Lot 4 – menuiserie : STAB pour	59 194,07 €TTC
Lot 5 – peinture : DELAGNEAU pour	5 635,55 €TTC

Le Maire est autorisé à signer les marchés négociés.

Le coût de l'opération « Restauration de l'Église St Cyr » s'élève à 266 993,92 €TTC

▪ Les travaux débiteront le 3 juin prochain, l'église restera utilisable jusqu'au 15 septembre, après cette date l'église sera neutralisée plusieurs semaines.

- **Bardage du gymnase** : le jugement du Tribunal Administratif condamne la Société TRUCHY à nous indemniser des frais engagés et du remplacement des plaques.

## **PERSONNEL**

- Pour permettre les avancements, sont modifiés deux postes au service technique par :  
suppression d'un poste agent technique principal et création d'un poste d'agent technique chef.  
suppression d'un poste agent technique qualifié et création d'un poste d'agent technique principal.  
Et un poste dans la filière police municipale par la suppression d'un emploi de brigadier chef principal et la création d'un emploi de chef de police municipale.
- le Conseil accepte la revalorisation des indemnités dues aux adjoints à compter du 1<sup>er</sup> mars 2002 conformément à la loi 2002-276 du 27 février 2002.

## **COMMISSION DE FINANCES**

M. MOREL donne le compte-rendu de la commission du 23 avril :

- présentation de la nouvelle nomenclature du code des Marchés Publics.
- état d'exécution du budget 2002.
- bail de location du logement : 3, avenue de la Seiglée sur la base de 4 €/m<sup>2</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2002.
- notification du montant de la dotation de solidarité rurale pour l'année soit 19 212 €
- intégration en section investissement de dépenses à caractère de durabilité.
- conversion en euros des loyers :
  - bureau de poste : 11 205,00 €
  - parcelle à la SCREG : 1 524,49 €
- subvention exceptionnelle de démarrage à l'association sauveteur-secouriste, soit 900 €

## **ZONE D'ACTIVITÉS DE MACHERIN**

- la parcelle de terrain sise à l'ouest de la patinoire que le conseil se réservait pour l'implantation éventuelle de la future salle des fêtes peut-être libérée.

En effet, suite à la rencontre avec M. CHAUTANT, Architecte, le terrain de la Société BP/MOBIL, rue d'Auxerre est assez grand pour recevoir une salle polyvalente et son parking ( salle de 500 personnes pour un repas et 300 assises pour un spectacle). Les réflexions faites au niveau du conseil sont très utiles pour l'étude. Compte-tenu de la qualité de la réalisation, le coût peut varier de 914 694 €(6 000 000 F) à 1 524 490 €(10 000 000 F).

Le Conseil se prononce pour l'étude sur le terrain BP/MOBIL, rue d'Auxerre et 3 abstentions.

- La Société SETIM a de nouveau déposé un dossier en CDEC pour 5 magasins.
- Le terrain libéré par le projet « salle polyvalente » peut accueillir le projet BATIGRO avec parking commun avec le groupe SETIM et le projet d'hôtel.  
Accord du Conseil pour le projet Batigro et la signature d'une promesse de vente.

## **DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

Le Conseil n'applique pas son droit de préemption sur les dossiers et surseoit à toutes décisions sur la D.I.A. déposée par les services fiscaux sur un découpage du CIGA.

## **AFFAIRES DIVERSES**

- Y-a-t-il des observations sur les permanences pour les élections présidentielles du 5 mai.
  - Cérémonie commémorative du 8 mai à 11 h 30 au Monument aux Morts.
  - M. BIDEAU a reçu les co locataires et propriétaires du lotissement « La Richardière », qui ont des problèmes avec le lotisseur.(voirie non conforme – éclairage public et réseau d’assainissement pluvial non réalisés)  
souhaitent une sortie par le lotissement communal en projet – rue de Paris (non prévu, seulement un passage piéton)
  - Lors d’une réunion à l’usine Yoplait a été présenté le nouveau projet de station d’épuration selon le système de méthanisation, la récupération des gaz sera utilisée par l’usine.
  -
- 

**PROCHAIN CONSEIL**  
**Mardi 28 mai 2002**